

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le jeudi 12 janvier 2023 à 16h00 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du lundi 9 janvier 2023.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, M. Christophe MONTBLANC, M. Gilbert MOULIN, M. Bruno SENECLAUZE.

Absent(e)s : M. Francis BARRY, Mme Solange BERGERON, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Martine CARRIER, M. Antoine CAVROY, M. Clément CHAPEL, M. Philippe DELAPLACETTE, M. Antoine DOS SANTOS, M. Khalid ESSAYAR, M. Aurélien FERLAY, M. Patrick GAUTHIER, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Jean-Pierre LEFEBVRE, M. Grégory MAZET, M. Driss NAJI, M. José ORENES LERMA, Mme Danielle RAMENERI, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Yves RULLIERE, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Luc CHAUMONT, Mme Sylvette DAVID, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Gérard GRIFFE, M. Pierre MAISONNAT, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Josiane SANCHEZ, M. Max TOURVIELHE.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. Gilbert MOULIN

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, Mme Victoria BRIELLE

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 9/52

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Gilbert MOULIN

DÉCISION MODIFICATIVE (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Il est proposé de procéder à une décision modificative au budget de fonctionnement du syndicat mixte pour l'exercice 2022 en vue de financer l'achat de chèques Pass Numérique, et bénéficier ainsi d'un taux de subvention de l'Etat de 79,99% au lieu de 64% prévus initialement.

En effet, il convient d'effectuer un virement de chapitre pour un montant de 90 000€.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6042 (011) - 020 : Achats prest.de serv.(au	90 000,00		
64111 (012) - 020 : Rémunération principa	-90 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :
Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Acte à l'unanimité des membres présents et représentés la Décision Modificative relative au budget de fonctionnement.

Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 12 janvier 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD